

cence. Lorsqu'elle a pu marcher, je regrette de dire que nous l'avons forcée d'aller à pied.

M. McMULLEN : Il est maintenant six heures, mais je ne laisserai pas passer cet article de louage de voitures, car j'ai une observation à faire à ce sujet.

Le comité lève sa séance et rapporte progrès.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance est levée à 6.05 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 5 février, 1890.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 48) concernant la compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest, et pour changer son nom en celui de "Compagnie de chemin de fer de l'Est du Canada."—(M. Weldon, St-Jean.)

Bill (n° 49) concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.—(M. Weldon, St-Jean.)

Bill (n° 50) concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.—(M. Wallace.)

Bill (n° 51) concernant la compagnie du chemin de fer de Hereford.—(M. Brown.)

Bill (n° 52) établissant des dispositions pour protéger les personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer construits sous l'autorité d'actes passés par le parlement du Canada.—(M. Purcell.)

ACTE DES MUNITIONS PUBLIQUES.

Sir JOHN THOMPSON : Je demande qu'il me soit permis de présenter un bill (n° 53) pour amender l'acte des munitions publiques.

En 1887, le parlement a passé une loi pour empêcher la contrefaçon des marques au moyen desquelles sont reconnues les munitions publiques du service impérial, de même que celles du service colonial; et les autorités impériales nous ont demandé d'amender l'acte, à cause d'un léger changement qui a été effectué.

La motion est adoptée, et le bill subit sa première lecture.

RIVIÈRE SAINT-LOUIS.

M. BERGERON : Le gouvernement se propose-t-il de terminer cette année les travaux de la rivière Saint-Louis ?

Sir HECTOR LANGEVIN : M. l'Orateur, je ne puis pas donner une réponse définitive à l'honorable député aujourd'hui, mais je puis lui dire que le gouvernement s'occupe de la question.

81ÈME BATAILLON DE PORTNEUF.

M. Fiset (pour M. de St. Georges) : Y a-t-il aucune plainte ou rapports produits au ministère de la milice concernant le 81ème bataillon de Portneuf, son commandant ou quelques-uns de M. TUPPER.

ses officiers ? Si oui, quelle est la nature de ces plaintes ou rapports ? Est-on satisfait au ministère de la milice du fonctionnement de ce bataillon ? Si non, a-t-on l'intention d'y remédier ?

Sir ADOLPHE CARON : En réponse à l'honorable député, j'ai le plaisir de lui dire qu'il n'y a eu aucun rapport ou aucune plainte faite auprès du ministère de la milice et de la défense contre le 81ème bataillon de Portneuf. Aucune plainte n'a été faite par qui que ce soit contre les officiers de ce bataillon, et le dernier rapport du député adjudant général sur la manière dont ce bataillon s'est acquitté de ses devoirs, lorsqu'il s'est rendu au camp de Lévis, est tout à fait favorable. Il n'y a aucune raison pourquoi le ministère aurait à se plaindre de la manière dont ce bataillon est conduit.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL.

M. TROW (pour M. PLATT) : Quand le bureau des visiteurs a-t-il, la dernière fois, visité le collège militaire de Kingston ?

Sir ADOLPHE CARON : C'est le 18 octobre 1881, qu'a eu lieu la dernière visite des visiteurs du collège militaire.

PAIEMENT DES DENIERS PUBLICS.

M. RINFRET : 1. MM. J. S. Hall, député de Montréal-Centre à Québec et avocat, Charles Auguste Cornélien, avocat, de Montréal, et Gabriel DesGeorges, aussi avocat, de Montréal, ont-ils été employés, en quelle qualité par le gouvernement fédéral ? Si oui, en quelle qualité ? Combien ont-ils reçu pour leurs services ?

2. Le gouvernement a-t-il employé M. Élie Moreau, avocat, de Sorel, au procès d'un nommé Boucher, maître de poste de St-François ?

3. Le gouvernement emploie-t-il quelque part un ouvrier ou contre-maitre du nom d'Octave Leclerc ?

Sir JOHN THOMPSON : M. Hall a été employé quelquefois à Montréal, comme avocat. Les sommes qu'il a reçues de temps à autres, figurent dans les comptes publics. M. Cornélien a été consulté, particulièrement par les officiers des douanes, relativement aux violations des lois douanières, et dans une occasion il a reçu \$200. M. Gabriel DesGeorges n'a pas été employé, à ma connaissance, et l'on dit qu'il n'est pas avocat. M. Moreau, de Sorel, a été employé de temps à autre. Je ne saurais répondre pour ce qui concerne Olivier Leclerc, vu qu'il n'est pas employé dans mon ministère.

Sir HECTOR LANGEVIN : Pour ce qui regarde mon ministère, la personne en question n'y est pas employée.

QUAI SAINT-MICHEL.

M. AMYOT : 1° Quelqu'un de la paroisse de Saint-Michel, comté de Bellechasse, a-t-il écrit, dans le cours de l'an dernier, ou du présent mois, une lettre à l'honorable ministre des travaux publics, ou à quelqu'un des officiers de ce ministère au sujet de l'opportunité ou de l'inutilité de réparer le quai de Saint Michel ? 2° Quel est le nom, ou quels sont les noms des signataires de cette ou de ces lettres ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Six lettres ont été reçues en 1889, relativement à des réparations à faire au quai de Saint-Michel : 1° N° 97,117, une